

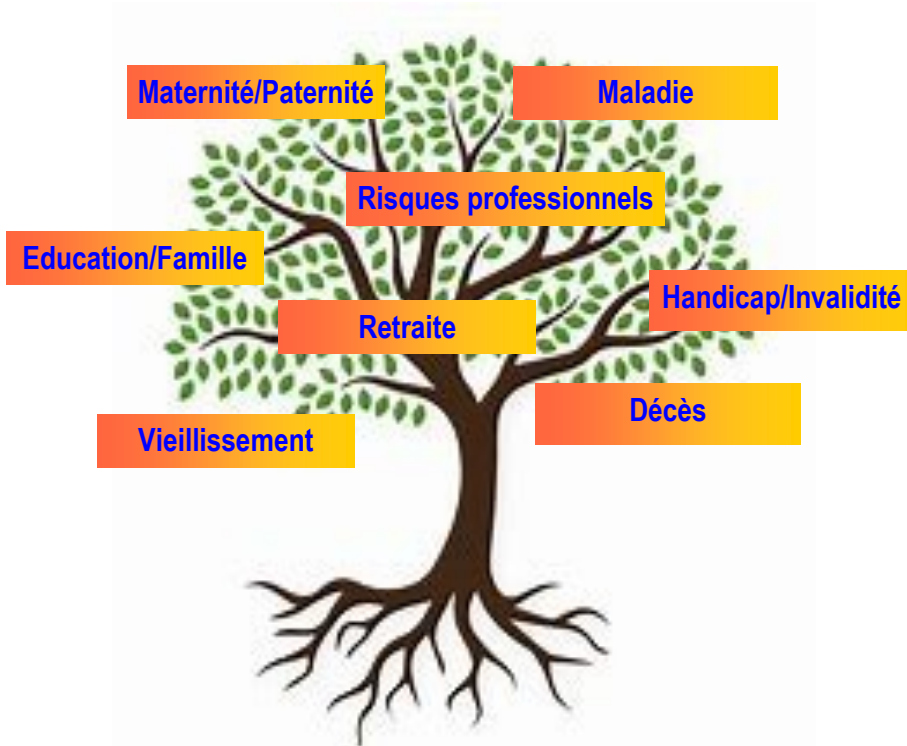
L'Union Syndicale des Retraités du Cantal

Notre Sécurité sociale menacée de mort !



La Sécurité sociale a la force d'une évidence, elle est plus que jamais **VITALE** !

C'est notre bien à tous. Elle nous permet de faire face à certains risques de notre vie quotidienne



L'avenir qu'on nous prépare, c'est ça !



La création de la Sécurité sociale (1945), une véritable révolution !

La Sécurité sociale telle que pensée par ses pères fondateurs !



Un modèle émancipateur et ses principes fondamentaux

Unité

Tous les risques sociaux sont regroupés au sein d'un même régime

Universalité

Toute la population résidente est couverte par la protection sociale tout au long de la vie

Uniformité

Les prestations de protection sociale sont assurées en fonction des besoins de chacun

Indépendance

Les intérêts des assurés sont gérés, sans intervention de l'Etat, par des représentants issus des organisations syndicales de travailleurs et de patrons



La conception originelle de la Sécurité sociale

Un financement basé uniquement sur la force travail et le salaire socialisé des actifs



salariales

cotisations

patronales



Un système de répartition, solidaire, entre actifs et non actifs, financé par les richesses créées au sein de l'entreprise (publique et privée), dans lequel « **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** »

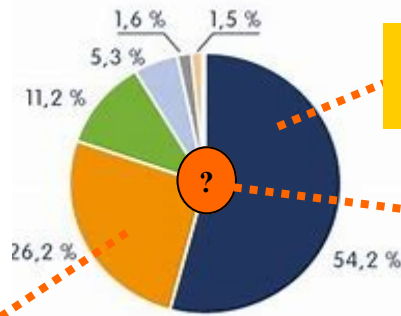


Des « réformes » successives destructrices !



➔ D'un financement dégradé à une étatisation à risques

De nouvelles recettes avec introduction d'impôts et de taxes sur divers produits



Des exonérations de cotisations sociales qui affectent les recettes

Une perte de son indépendance

■ Cotisations

■ CSG

■ Contributions sociales diverses, Impôts et taxes (hors CSG)

■ Transferts

■ Cotisations prises en charges par l'Etat

■ Autres produits



➔ Une gestion qui échappe aux assurés depuis 1996

Depuis plus de 20 ans, ingérence de l'Etat par le vote parlementaire, chaque année, de la Loi de financement de la Sécurité sociale

Des conseils d'administration dépouillés de leurs pouvoirs de décisions et de gestion

Des représentants des bénéficiaires qui ne sont plus élus par les assurés, d'où une répartition des sièges dans les conseils non proportionnelle à la représentativité syndicale nationale



➔ Une baisse du niveau des prestations sociales et des droits

Les attaques successives contre le financement ont pour graves conséquences une diminution du niveau des prestations sociales et des pertes de droits

Des restes à charge de plus en plus importants pour les assurés et des familles de moins en moins aidées



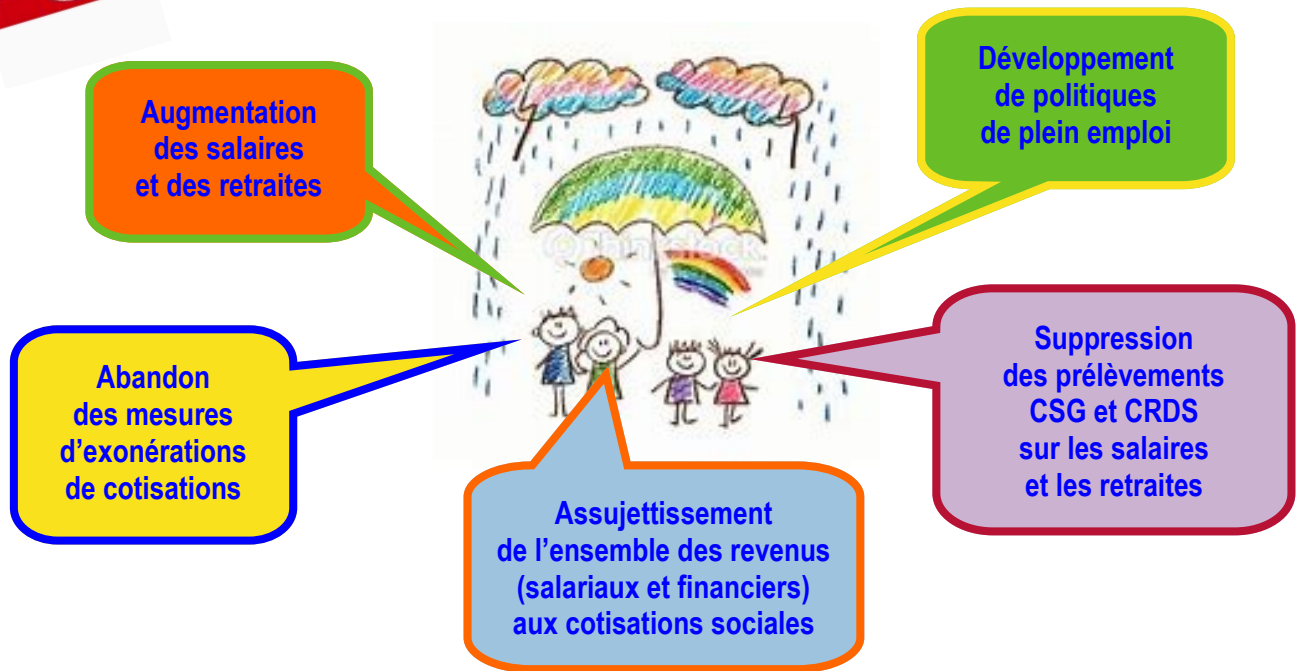
Un désengagement de ses missions qui induit le recours aux complémentaires retraite et de santé de plus en plus coûteuses

La Sécu nous appartient... Pour la conserver, il faudra lutter !

Les propositions CGT pour reconquérir notre Sécu !



La cotisation sociale, pièce maîtresse du système



Une couverture sociale « 100 % Sécurité sociale »

Instauration du droit à une Sécurité sociale à 100 % pour la santé, la famille, la privation d'emploi, la retraite et la perte d'autonomie



Le rétablissement de la démocratie sociale

Retour à une gestion des conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale par les représentants des salariés

Organisation régulière des élections des représentants des syndicats de travailleurs

« Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès » (Ambroise Croizat).



Tel un avertissement pour que jamais ne soit livré au privé ce bien commun qu'est la Sécurité sociale